

SÉANCE ORDINAIRE 20 OCTOBRE 2014

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE VINGTIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MILLE QUATORZE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR NORMAND CLERMONT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES TRENTE.

Sont présents formant quorum :

M. Normand Clermont, représentant de Pointe-Calumet, président
M. Yves Legault, représentant de Ste-Marthe-sur-le-Lac, vice-président

Mme Manon Robitaille, représentante de Deux-Montagnes

M. Louis-Philippe Marineau, représentant de Saint-Joseph-du-Lac

Sont également présents :

M. Stéphane Giguère, agissant à titre de secrétaire intérimaire pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

Mme Chantal Ladouceur, agissant à titre de trésorière pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

M. Alexandre Toméo, délégué substitut pour la municipalité de Pointe-Calumet

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution RT 092-10-2014

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2014

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 20 octobre 2014 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

PROCÈS-VERBAL

Résolution RT 093-10-2014

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2014

Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2014 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

ADMINISTRATION

Résolution RT 094-10-2014

3.1 <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2014</u>

Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 16-10-2014 au montant de **71 746.41 \$.** La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



Résolution RT 095-10-2014

3.2 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 1-97, 4-98 ET 5-98 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR DES OUVRAGES REQUIS POUR L'INTERCEPTION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES MUNICIPALES POUR LA PARTIE PADEM

QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de St-Eustache-Deux-Montagnes pour son emprunt par billets en date du 28 octobre 2014 au montant de 447 100 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 1-97, 4-98 et 5-98. Ce billet est émis au prix de 100 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

84 600 \$	2,59 %	28 octobre 2015
86 900 \$	2,59 %	28 octobre 2016
89 300 \$	2,59 %	28 octobre 2017
91 900 \$	2,59 %	28 octobre 2018
94 400 \$	2,59 %	28 octobre 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Résolution RT 096-10-2014

3.3 <u>MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 1-97, 4-98 ET 5-98</u> <u>DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR DES OUVRAGES REQUIS POUR L'INTERCEPTION</u> <u>ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES MUNICIPALES POUR LA PARTIE PADEM</u>

ATTENDU QUE

conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes souhaite emprunter par billet un montant total de 447 100 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
1-97	21 700 \$
1-97	123 100 \$
4-98	33 600 \$
4-98	190 500 \$
5-98	11 700 \$
5-98	66 500 \$

ATTENDU QU'

à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

En conséquence, Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU' un emprunt par billet au montant de 447 100 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 1-97, 4-98 et 5-98 soit réalisé;



QUE les billets soient signés par le président, monsieur Normand Clermont et la trésorière, madame Chantal Ladouceur;

QUE les billets soient datés du 28 octobre 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	84 600 \$
2016	86 900 \$
2017	89 300 \$
2018	91 900 \$
2019	94 400 \$ (à payer en 2019)

Résolution RT 097-10-2014

3.4 <u>ADOPTION DU CAHIER DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2015 DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES</u>

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu d'adopter le cahier des prévisions budgétaires de l'année financière 2015 de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes tel que présenté. Les quotes-parts des dépenses d'opération sont calculées suivant les débits relevés de septembre 2013 à août 2014.

Le cahier des prévisions budgétaires incluant le calcul des quotes-parts est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Le cahier des prévisions budgétaires 2015 est transmis aux municipalités membres pour approbation.

Résolution RT 098-10-2014

3.5 <u>ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES RÉUNIONS RÉGULIÈRES DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES POUR L'ANNÉE 2015</u>

Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'approuver le calendrier 2015 des réunions régulières de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prévues, sauf exception pour le mois de janvier, le **troisième lundi de chaque mois à 18h15**. Aucune réunion n'est planifiée pour le mois de juillet. Ci-joint le calendrier annuel.

Lundi 26 janvier 2015

Lundi 16 février 2015

Lundi 16 mars 2015

Lundi 20 avril 2015

Mardi 19 mai 2015

Lundi 15 juin 2015

Lundi 17 août 2015

Lundi 21 septembre 2015

Lundi 19 octobre 2015

Lundi 16 novembre 2015

Lundi 21 décembre 2015



EXPLOITATION

Résolution RT 099-10-2014

4.1 <u>DÉPÔT DU RAPPORT DE COMPILATION DES DÉBITS DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2014</u>

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu que la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes approuve le rapport de compilation des débits de l'usine de traitement des eaux usées de la station d'épuration et la répartition entre les municipalités membres pour le mois de septembre 2014. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 100-10-2014

4.2 <u>RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU CHEMIN D'ACCÈS ET DES AIRES DE SERVICES DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX POUR LA SAISON 2014- 2015</u>

CONSIDÉRANT le contrat accordé à Brunet et Brunet pour la saison 2012 /

2013 avec option de renouvellement jusqu'en 2014 / 2015;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues au contrat lors de la

première et de la deuxième année d'exercice;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu de prolonger le contrat relatif au déneigement pour la saison 2014 / 2015 à l'entrepreneur Brunet et Brunet, au prix soumis lors de l'appel d'offre de la première année du contrat plus une majoration correspondant à l'indice des prix à la consommation comme suit :

Calcul relatif à la révision des prix DÉNEIGEMENT DU CHEMIN D'ACCÈS ET ZONE DE CIRUCLATION - SAISONS 2011/2012 À 2014/2015

Mise à jour le 16 octobre 2014

RÉF	ÉRENCE SELON SOUMISSI	ON POUR LA PREI	MIÈRE ANNÉE DU CONTRAT
Période	Prix unitaire au mètre	Quantité (m)	TOTAL**
2012/2013	3.20 \$	2 700	8 640.00 \$

Ajustement

IPC Ajustement effectué au début de chaque période

Période	Prix unitaire au mètre	IPC***	Total avec IPC	Quantité (m)	TOTAL**
2012 / 2013	3.20 \$	0.00%	3.20 \$	2 700	8 640.00 \$
2013 / 2014	3.20 \$	0.60%	3.22 \$	2 700	8 694.00 \$
2014 / 2015	3.22 \$	1.20%	3.26 \$	2 700	8 802.00 \$

^{**} Total excluant les taxes

*** Région de Montréal, entre le mois de janvier précédent la saison d'ajustement et celui de l'année précédente

RT94-11-2013

Taxes	Montant à payer
	8 802.00 \$
TPS 5 %	440.10 \$
TVQ 9.975 %	878.00 \$
(02-415-00-443)	10 120.10 \$
1 janvier 2015	5 060.05 \$
1 avril 2015	5 060.05 \$



PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RT 101-10-2014

6.1 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2014</u>

L'ordre du jour étant épuisé, Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 18h45.

la Regie de traiterrient des éaux d.	sees de Deax-Montagnes son levee. Il est 101143
NORMAND CLERMONT	STÉPHANE GIGUÈRE
Président	SECRÉTAIRE INTÉRIMAIRE